

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 juin 2026**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 35
Absents excusés : 02

Date de convocation : 11/06/2026

Délibération N° D-2026-1806-06

Membres présents : 35 membres

Mesdames Valentine ERNE-HEINTZ, Anne-Marie KRAEMER, Christelle MICHEL, Sylvie DOTT, Mireille ROTH, Lucienne FACHINGER, Aurélie DYEUL, Valérie WANKMULLER, Carole BACH, Josiane CODEX, Béatrice DEBES, Adeline DURAND, Claudine HUCKERT, Muriel BECK.

Messieurs Freddy BOHR, Matthieu MARTINI, Gaston BURGER, Yannick LITTNER, Pierre LUTTMANN, Jacques WURTZ, Laurent KRIEGER, Pierre OSTER, Alfred SCHMITT, Christian SCHREINER, Alain GROSSKOST, Jean-Luc HELLER, Vincent NOE, André JACOB, Rémy FRIESS, Pierre HERMANN, Denis FIX, Mathieu EHRHART, Yann ROUSSEL.

M. Paul TRIEBEL a donné pouvoir à Mme Josiane CODEX pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 2/37

Madame Christine BLÜCHER
Monsieur Jacky WAGNER

Objet : Conventions de gestion des points verts à Willgottheim et Ittenheim

M. le Président rappelle aux membres du Conseil que la Communauté de communes du Kochersberg exploite depuis de nombreuses années des points verts à Willgottheim et Ittenheim. Ces points verts permettent aux habitants du territoire d'apporter leurs déchets verts 7 jours/7 et 24h/24.

Les sites ne sont pas gardiennés, mais la communauté de communes a mis en place des conventions avec un prestataire privé à Willgottheim (SCEA du Kaltbrunnen) et la Commune d'Ittenheim pour la gestion et l'entretien quotidien des deux sites.

Les deux gestionnaires relèvent que le travail nécessaire à la bonne gestion du site est devenu plus important au fil du temps, notamment lors des fortes périodes d'affluence.

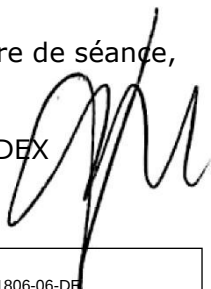
Afin de tenir compte de ce contexte, il est proposé aux membres du Conseil de renouveler la convention en augmentant le nombre d'heures annuel alloué à la réalisation de ces prestations.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, **décide** de renouveler les deux conventions concernées dans les conditions précisées ci-dessus. Le Président **est autorisé à signer** les documents à intervenir.

Fait à Truchtersheim, le 22 juin 2026

La Secrétaire de séance,

Josiane CODEX



Le Président,

Justin VOGEL

